



PCAET



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE CÔTE ET SUD





ÉDITO

Jean-Christophe VALLET

Vice-président en charge du PCAET et des nouvelles Energies

La transition énergétique et climatique est **l'affaire de tous**.

Consciente des enjeux, de la nécessité d'agir, et du rôle de fédérateur qu'elle doit jouer, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) a décidé de se doter d'un 2^e Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET est une **stratégie et un programme d'actions à 6 ans (2022-2027) fédérant l'ensemble des acteurs du territoire** (communes, entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, associations, citoyens...).

Il permet de se poser les questions essentielles :

- Comment intégrer le changement climatique dans nos modes de vie (habiter, se déplacer, consommer...) ?
- Quelle anticipation des impacts du climat sur le développement économique et la santé ?
- Comment mobiliser tous les acteurs du territoire et les citoyens autour de cet objectif commun ?
- Comment systématiser la prise en compte de l'énergie dans les projets du territoire ?
- Quelle stratégie pour produire localement de l'énergie et renforcer ainsi notre indépendance ?

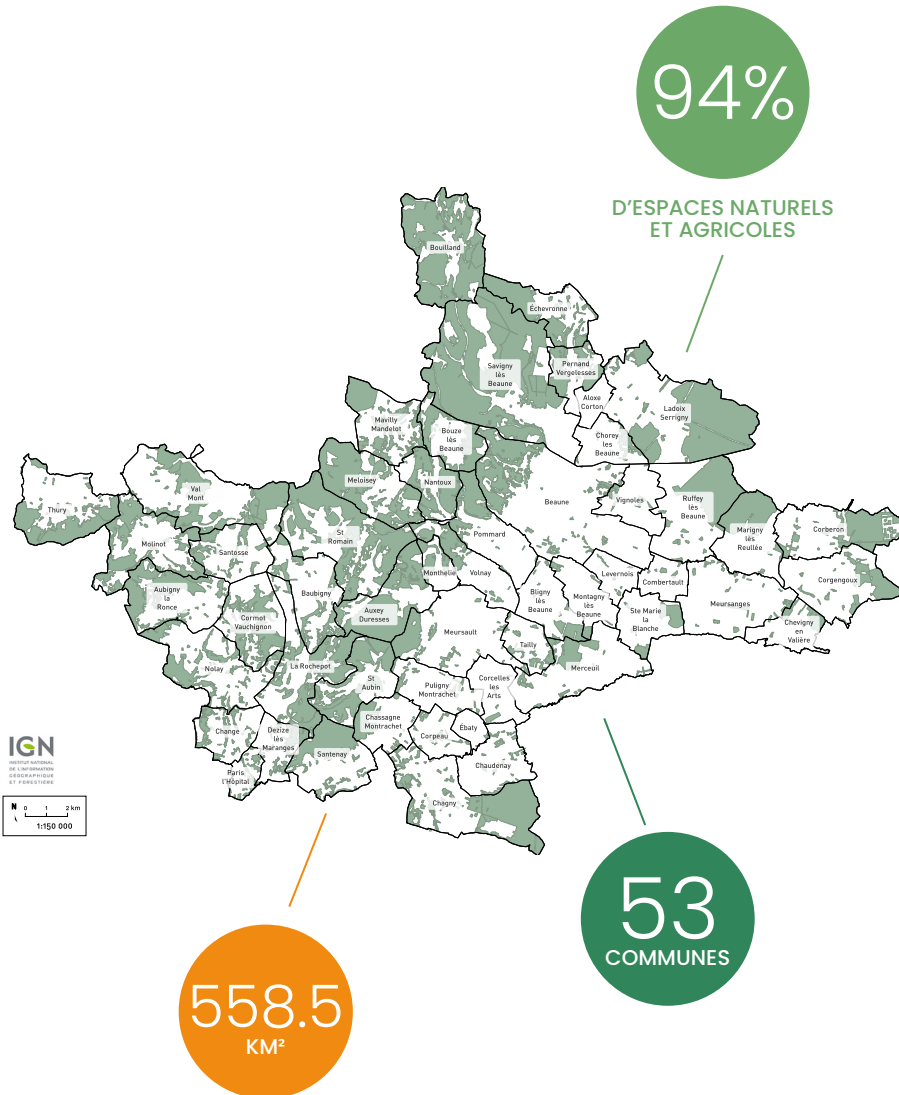
Notre ambition pour demain :

- Amplifier la dynamique initiée ces dernières années, en renforçant les actions,
- Montrer l'exemple en agissant dans l'ensemble des politiques publiques locales (habitat, environnement, mobilité, tourisme, urbanisme, gestion des eaux, agriculture...),
- Fédérer les acteurs locaux, accompagner, soutenir et valoriser les initiatives,
- Innover dans nos filières d'excellence comme la viticulture,
- Sensibiliser, convaincre, mobiliser les habitants qui doivent être des acteurs du changement,
- Proposer des moments de convivialité et de partage.

Notre programme d'actions vient d'obtenir le Label « Climat-Air-Energie », qui récompense les collectivités particulièrement engagées pour la transition énergétique et climatique.

Nous comptons sur votre participation et votre soutien pour réussir, ensemble, à améliorer la qualité de vie sur notre territoire et agir en faveur de la transition énergétique et climatique.

1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD



2. LES GRANDS OBJECTIFS NATIONAUX

Le PCAET doit décliner à l'échelle locale des objectifs fixés nationalement par la loi de **Transition Énergétique**, en les adaptant aux caractéristiques du territoire.



GAZ À EFFET DE SERRE (par rapport à 1990)

- ~ 40 % des émissions de GES en 2030
- ~ 75 % (les diviser par 4) en 2050



CONSOMMATION D'ÉNERGIE (par rapport à 2012)

- ~ 30 % de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030
- ~ 50 % de la consommation énergétique finale en 2050



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- ~ Couvrir 32 % des besoins en 2030

3. LES ATOUTS DE NOTRE TERRITOIRE POUR CONTRIBUER À SES OBJECTIFS



Une importante **desserte ferroviaire** (présence de gares à Beaune, Chagny et Meursault).



Une **ressource en bois** largement disponible avec 15 984 ha de forêts, soit 29% du territoire.



Des **ressources favorables à la méthanisation** : déchets organiques (déchets verts, restauration collective, déchets agroalimentaires), agricoles (effluents d'élevage, pailles) et viticoles.



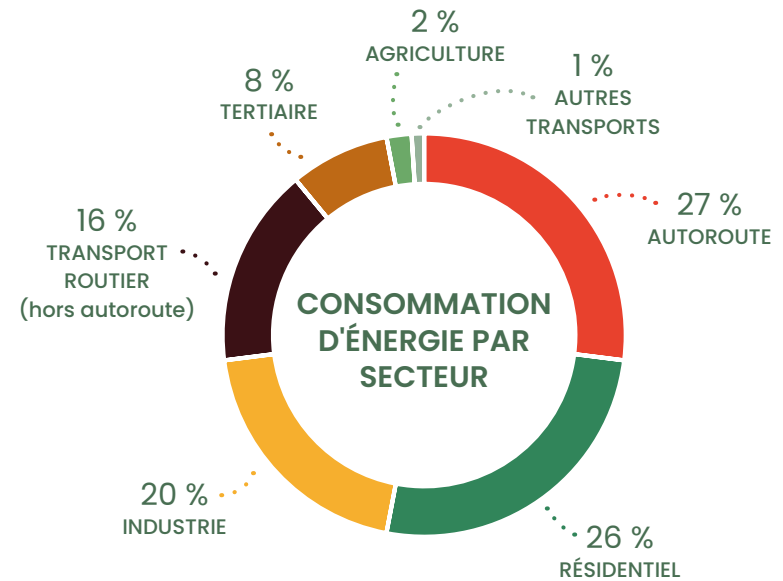
Un fort engagement dans l'**amélioration de la qualité énergétique des parcs de logements privés et communaux**, notamment au travers d'aides aux travaux en partenariat, notamment, par le Pays Beaunois.



De **nombreux espaces naturels** reconnus et protégés.

ATOUTS DU TERRITOIRE

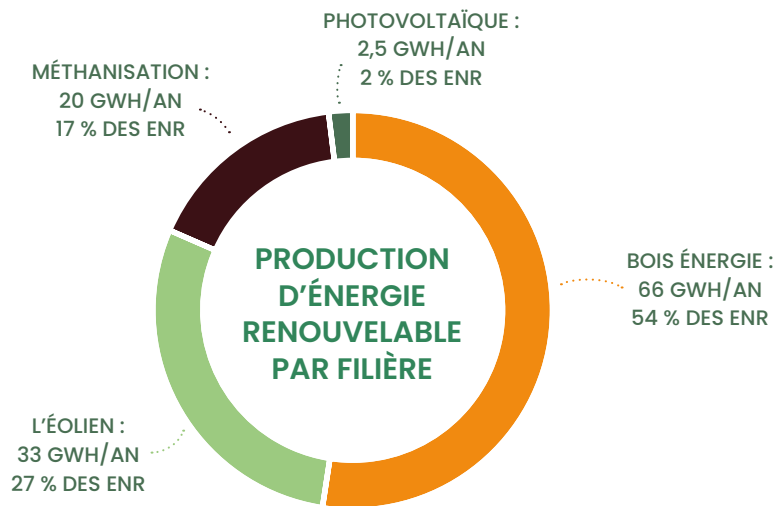
4. LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



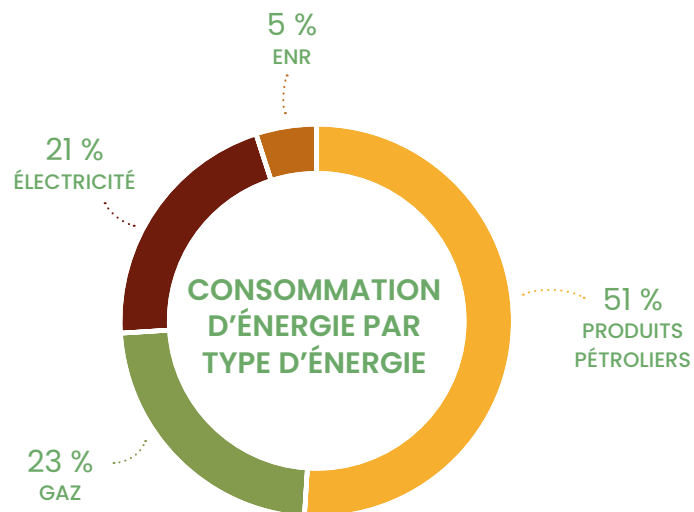
TOTAL 2016 : 2 256 Gwh

Un poids important des transports routiers : ils représentent 43 % des consommations d'énergie du territoire.

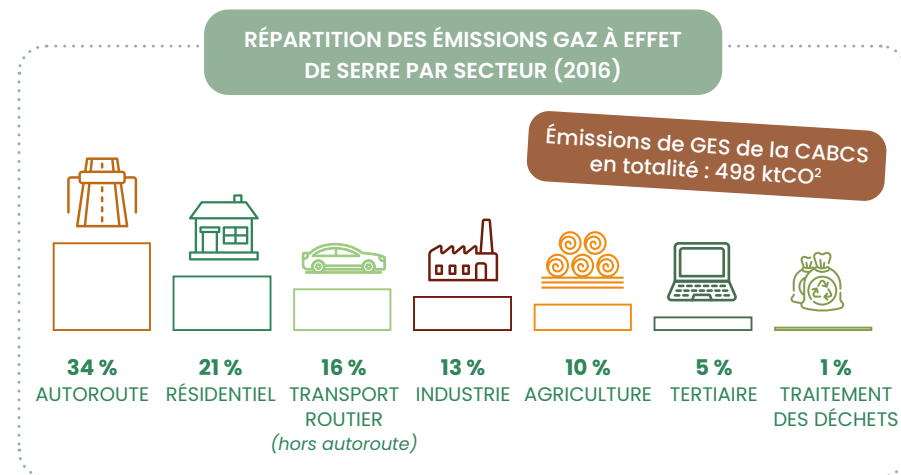




Le bois énergie est une ressource et un potentiel important sur notre territoire.



4. LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



Un **gaz à effet de serre** est un gaz qui a le pouvoir de retenir une partie de l'énergie émise par le sol après avoir été chauffé par le rayonnement solaire.

Sur le territoire, 3 principaux gaz à effet de serre sont émis :

- Le **dioxyde de carbone** (CO²), issu majoritairement de la consommation d'énergie (de fioul, de carburants, etc.),
- Le **méthane** (CH⁴), émis par les animaux d'élevage, notamment les bovins lors de leur digestion,
- Le **protoxyde d'azote** (N²O), émis lors de l'épandage d'engrais azotés ou de déjections animales sur les sols.

L'effet de serre généré par chaque gaz est différent. Afin de pouvoir proposer un bilan territorial incluant l'ensemble de ces gaz, chacun est ramené en équivalent CO² : 1 kg de méthane émis = 28 kg équivalent CO² car le méthane a un pouvoir de réchauffement climatique 28 fois supérieur à celui du CO² selon le GIEC (2014).

QUALITÉ DE L'AIR : LES PRINCIPALES
ÉMISSIONS DE POLLUANTS PAR SECTEUR

COMPOSÉES ORGANIQUES
VOLATILES NON
MÉTHANIKES (COVNM)



PARTICULES TRÈS
FINES (PM_{2,5})



PARTICULE FINES
(PM₁₀)



AMMONIAC
(NH₃)



OXYDES D'AZOTE
(NO_x)



DIOXYDE DE SOUFRE
(SO₂)



+

Un bon niveau global
de la qualité de l'air
sur le territoire
(peu de dépassement
des valeurs limites
réglementaires en
termes de concentration)

-

Un territoire agricole avec
des émissions d'ammoniac.
Un trafic routier dense qui
génère entre autres des
émissions de NO_x et de
particules fines.

Un territoire résidentiel avec
émissions liées à l'utilisation
du bois énergie



5. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCAET 2022-2027

8 ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

20 ACTIONS
OPÉRATIONNELLES

3 ÉCHELLES
D'INTERVENTION



ORIENTATION 1 : VERS DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES PLUS DURABLE

- 01 Accompagner et sensibiliser les **entreprises**, les **artisans** et les **professionnels du tourisme** sur les enjeux de maîtrise de l'énergie, de réduction de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre.
- 02 Contribuer au développement de **l'alimentation durable sur le territoire**, avec la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT).
- 03 Favoriser les actions de **réemploi**, de **réutilisation** et de **réparation**.



ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DIVERSIFIÉE SOBRE EN CARBONE

- 01 Inciter les entreprises à la réalisation de **Plans de Mobilité Interentreprises**.
- 02 Développer **l'usage du vélo** dans les déplacements domicile-travail ainsi que dans les usages de loisirs et touristiques.
- 03 Promouvoir le **covoiturage** et le **transport à la demande** (TAD) sur le territoire.



ORIENTATION 3 : AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- 01 Monter des **actions de sensibilisation ciblées** sur des zones géographiques (exemple : les balades thermiques) et sur d'autres thématiques comme l'habitat collectif.
- 02 Promouvoir les « **opérations d'habitats exemplaires** » qui conjuguent qualité de vie et respect de l'environnement (exemple : les écoquartiers).
- 03 Réduire les **consommations d'énergie** du parc de logement public, social et privé.



ORIENTATION 4 : INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 01 Encourager le développement de la **filière biomasse**, avec le développement de **réseaux de chaleur** et de **chaufferies bois**.
- 02 Promouvoir le déploiement du **solaire** sur les bâtiments publics et privés.
- 03 Développer les **autres énergies renouvelables** (géothermie, méthanisation...).



ORIENTATION 5 :
**ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- 01 Renforcer la sensibilisation aux **économies d'eau**.
- 02 Restauration des **rivières** et **zones humides** du territoire (réservoirs de biodiversité).
- 03 Adapter le territoire aux **vagues de chaleur** et **canicules** de plus en plus fréquentes.



ORIENTATION 6 :
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

- 01 Renforcer les actions de **sensibilisation**, d'**information** et de **prévention** sur cette thématique.
- 02 Promouvoir le renouvellement des **appareils de chauffage** au bois ancien et sensibiliser aux bonnes pratiques.
- 03 Renforcer la **connaissance** et les **partenariats**.



ORIENTATION 7 :
**ACCOMPAGNER LES COMMUNES
DANS LEUR DÉMARCHE CLIMAT AIR
ÉNERGIE**

- 01 Réduire les **consommations d'énergie** des bâtiments publics.
- 02 Identification et exploitation du potentiel en **énergies renouvelables**.
- 03 Sensibilisation, information des élus et des services aux **bonnes pratiques**.



ORIENTATION 8 :
**PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ DE LA
COLLECTIVITÉ**

- 01 Promouvoir l'**éco responsabilité** au sein de l'administration.
- 02 Encourager la **performance environnementale** lors de projets neufs ou en rénovation.
- 03 Impliquer les **citoyens** et **acteurs du territoire** : sensibilisation en milieu **périscolaire** et **scolaire**.

POUR ALLER PLUS LOIN

**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR D'AVANTAGE ET CONNAÎTRE
LES ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTS**

Rendez-vous sur le site internet de l'Agglomération :

Plan Climat Air Energie Territorial – Communauté
d'Agglomération Beaune Côte et Sud

 (beaunecoteetsud.com)

VOUS SOUHAITEZ NOUS ÉCRIRE

 **Maison de l'Intercommunalité**
14 rue Philippe Trinquet
BP 40288 – 21208 Beaune Cedex

 Tel : 03 80 24 58 54

 Mail : planclimat-energie@beaunecoteetsud.com